

NOTE IMPORTANTE
A MESDAMES ET MESSIEURS
LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et des Communes traversées par le RALLYE NATIONAL EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE que l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne a pu organiser pour vous cette 11^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par votre attitude responsable, que vous saurez adopter durant les reconnaissances du parcours, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée.

Ainsi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population des villages qui vous accueillent et de suivre très scrupuleusement les règles de la Circulation et du Code de la Route, sur ces routes fréquentées par des enfants allant ou revenant de l'école, par des véhicules agricoles et des animaux.

TOUTE INFRACTION RELEVÉE PAR L'AUTORITÉ DE GENDARMERIE OU L'AUTORITÉ MUNICIPALE, AYANT POUVOIR DE POLICE, SUR UNE VITESSE EXAGÉRÉE METTANT EN CAUSE LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS ET SIGNALÉE À L'ORGANISATION DU RALLYE NATIONAL EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE 2007, ENTRAÎNERA LE REFUS DU DÉPART DE L'ÉQUIPAGE CONCERNÉ, SANS REMBOURSEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les conditions qui ont assorti l'acceptation des municipalités :

« Les reconnaissances se dérouleront qu'à partir du samedi 17 mars 2007 à partir de 9 h. 00 et sont limitées : Pour les ES 1-2-7 et 9 les samedi 17 et jeudi 22 mars 2007 entre 9 heures et 20 heures, ainsi que les dimanche 18 et vendredi 23 mars 2007 entre 8 h.30 et 17 heures. Pour l'ES 8, elles sont limitées au vendredi 23 mars entre 8 h. 30 et 17 h. 00. Elles devront se dérouler impérativement en accord avec les prescriptions du Code de la Route. »

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement. Vous voudrez bien le rappeler à vos équipes d'assistance et les informer des articles du règlement suivants :

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, sauf dans l'espace clairement délimité dans le road book soit dans les rues et Parking de la Z.I. de MARDEUIL.

Sur l'Espl. Ch. De Gaulle où sont situés Parcs Fermés et Regroupements, les véhicules d'assistance et les remorques ne sont pas admis. Les voitures de compétition devront **IMPÉRATIVEMENT** être déchargés à proximité des Vérifications techniques à MAGENTA-EPERNAY ou sur le Parking Square Raoul Chandon (plan dans le road book), les remorques stationnées le long du mur de l'Église.

4.3.2.3 Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, un juge de fait se tiendra dans le parc d'assistance pour constater toutes les infractions à cet article, notamment en ce qui concerne la présence d'un extincteur, la mise en place de la bâche de protection sous la voiture et l'enlèvement des déchets en fin de Rallye.

4.3.3. – 4.3.6. Conforme au règlement standard FFSA.

Nous comptons sur votre compréhension. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes. Soyez en remerciés et **BON RALLYE.**